

Délibération n°2019-03-32

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Signature d'une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'école intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 101 |
| Présents | 51 |
| Pouvoirs | 26 |
| Votants | 77 |

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

| | | | | | |
|---------------------|---|------------------------|---------------------|---|--------------------------|
| Claude Bauvy | à | Pierre Chevalier | Jean-Marc Bodin | à | Gérard Vinsot |
| Jean-Paul Bourre | à | Martine Leclerc | Laurence Boyer | à | Philippe Roche |
| Eric Cheminade | à | Nathalie Delcouderc | Daniel Couderc | à | Gérard Arnaud |
| Danielle Coulaud | à | Pascal Montigny | Sandra Delibit | à | Marilou Padilla-Ratelade |
| Philippe Exposito | à | Nicole Berthon | Frédérique Fraysse | à | Tony Cornelissen |
| Robert Gantheil | à | Jean Stöhr | Henri Granet | à | Jean-Marc Michelon |
| Alain Gueguen | à | Francis Roques | Dominique Guillaume | à | Philippe Brugère |
| Mady Junisson | à | Christophe Arfeuillère | Michel Lacrocq | à | Guy Faugeron |
| Catherine Lartigaut | à | André Alanore | Jean-François Loge | à | Pierre Coutaud |
| Dominique Miermont | à | Serge Guillaume | Philippe Pelat | à | Michel Pesteil |
| Serge Peyraud | à | Daniel Escurat | Daniel Poigneau | à | Jean-Pierre Guitard |
| Bernard Rouge | à | Jean-François Michon | Gérard Rougier | à | Stéphane Brindel |
| Jean-Marc Sauviat | à | Michel Buche | Jean Valade | à | Jérôme Valade |

- Élus représentés par leur suppléant :


Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- Élus absents et non-représentés :

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzelas ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugeras ; Valérie Serrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-32



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190627-20190332-DE

Le président explique que l'EIMDHC est depuis 1989 une structure associative d'enseignement artistique particulièrement structurante pour le territoire. Installée à Ussel dans des locaux communaux. Avec 5 antennes (Bort-les-Orgues, Bugeat, Meymac, Neuvic, Sornac) elle permet l'accès facilité et de proximité à un enseignement artistique diplômant grâce à ses liens avec le conservatoire départemental.

A l'aune des axes du projet de territoire : « offrir un cadre de vie propice à l'épanouissement ; travailler l'épanouissement des enfants et dans l'objectif de pérenniser l'action de l'école de musique et de garantir un même tarif à tous les élèves mineurs et ou étudiants du territoire, Haute-Corrèze Communauté se propose de soutenir financièrement l'école en accord avec ses statuts « soutien financier aux structures et initiatives locales situées sur le territoire » et de signer une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs pour une durée de trois ans, d'un montant annuel de 162 810 € sur 3 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention, d'une voix contre et 75 voix pour, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la convention pluriannuelle pour un montant de 162 810 € annuel jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans cette convention.

| A la majorité | |
|---------------|----|
| Votants | 77 |
| Pour | 75 |
| Contre | 1 |
| Abstention | 1 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

